

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-34

Séance du lundi 30 mars 2026 à 14h00

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 mars 2026 par M. Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécou, Julia Grassler, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

Représentée : Caroline Sauer par Cloé Dimier.

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-34 : Répartition des frais de chauffage dans le bâtiment communal

Le Maire expose que, comme chaque année, le conseil municipal doit fixer le montant des répartitions de chauffage de la Maison Communale de Gresse-en-Vercors. Cette répartition se fait au millième, tenant compte des factures réglées pendant l'année ainsi que de la différence entre ce qui restait dans la cuve l'année N-1 au moment de la facturation et ce qui reste dans la cuve l'année N, au 30 octobre 2025.

Considérant les modalités de répartition des charges de chauffage de la maison communale,
Considérant les consommations en fioul domestique de l'année 2025, et appliquant le calcul annuel des charges de chauffage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer de la manière suivante le montant des participations à percevoir auprès des locataires de la Maison Communale pour les charges de chauffage 2025 :

- Logement Mme MAURICE Thérèse : 6,3% de la surface chauffée, soit 870.08€ à régler pour le chauffage de l'année 2025
- Logement de Mme. DAÏAN Sophie : 13.76% de la surface chauffée, soit 1900€ pour le chauffage de l'année 2025. Madame Daian ayant déjà payé 1709,4€ de provisions, la somme lui restant à régler est donc de 190,60€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette répartition.

VOTANTS : 11 POUR : 0 CONTRE : 0 BLANC ou NUL : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 30 mars 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire

